



Communiqué de presse

## Mise en place de la réforme VPH au 1<sup>er</sup> décembre

### L'UPSADI mobilisée pour une mise en œuvre efficace et équilibrée

L'UPSADI salue l'entrée en vigueur de la réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants, une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap et leurs familles à l'issue de nombreux mois de travaux.

Depuis plus de deux ans, l'UPSADI, syndicat le plus représentatif des prestataires de santé à domicile (PSAD), s'est fortement investie dans la construction de la réforme afin qu'elle soit équilibrée pour l'ensemble des acteurs, opérationnelle et juste pour les usagers. À chaque phase de négociation, l'UPSADI a porté la voix des PSAD, interlocuteurs experts et reconnus pour défendre une réforme réaliste et respectueuse des contraintes du terrain.

Les PSAD, acteurs du quotidien auprès des usagers, sont les garants de la bonne mise en œuvre de cette réforme. Conscients de l'ampleur de la transformation, les adhérents de l'UPSADI se préparent depuis plusieurs mois afin d'assurer un déploiement homogène, fiable et responsable sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin avec l'enjeu qu'aucun usager ne se retrouve sans la solution adaptée à sa situation.

Cette réforme représente un impact important pour les entreprises du secteur, tant d'un point de vue organisationnel qu'économique, qui l'abordent avec responsabilité, conviction et sens du service. Bien que certaines questions opérationnelles subsistent, la mobilisation des PSAD reste entière pour accompagner cette nouvelle étape et garantir son succès concret.

*« L'entrée en vigueur de cette réforme ambitieuse marque un tournant important pour les personnes concernées. Nous avons travaillé sans relâche dans cette optique pour qu'elle soit réaliste, applicable et soutenable pour les acteurs de terrain que sont les prestataires de santé à domicile. Aujourd'hui, nos adhérents — les PSAD — sont mobilisés pour en assurer la réussite. Nous resterons pleinement vigilants à leurs côtés pour que cette réforme majeure ne laisse personne sur le bord de la route. Ni usager, ni entreprise. » explique Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi*

#### A propos de l'UPSADI

Créé en 2013, l'UPSADI est le syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) le plus représentatif du secteur en nombre d'entreprises. Il porte la voix de plus de 450 entreprises, en majorité des prestataires indépendants, ou groupements d'indépendants, acteurs locaux ou groupes nationaux et internationaux, dont les dirigeants sont les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, ils représentent, tant par leur taille que leur localisation, ou leur champ d'activité, toute la diversité et la richesse du secteur.

**A propos des PSAD :**

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile plus de 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Ils accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

**Contacts Presse :**

Agence Etycom – Aelya Noiret – [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) – 06 52 03 13 47